

### **CONSEIL GENERAL ATTALENS**

#### **Administration communale**

#### **PROCES VERBAL**

# SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 3 avril 2012

#### Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2011
- 3. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2011
- 4. Comptes 2011
  - 4.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
  - 4.2. Rapport de la commission financière
  - 4.3. Approbation des comptes 2011 et du rapport de gestion
- 5. Election d'un-e scrutateur-trice
- 6. Modification et approbation du règlement concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution
- 7. Rapport des commissions
- 8. Informations du Conseil communal
- 9. Divers

M. Reynald Emonet, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 20 mars 2012. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

#### Appel

Présents : 26 conseillers généraux

Excusés : Mmes Angélique Grob et Caroline Kenklies et MM. Raphael Richoz et Stéphan Vionnet.

Le quorum étant atteint, M. le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

#### 2. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2011

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 12 décembre 2011 est approuvé par 25 voix. Il y a une abstention.

#### 3. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2011

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux dans les délais légaux.

M. Olivier Grau demande une modification à la page 5 où il est écrit « M. Olivier Grau a l'impression qu'il y a beaucoup d'accidents à Attalens ». Le sens de sa remarque était de savoir ce qui motivait les changements (agréments, limitation des risques d'accident, etc.) en posant la question suivante : « y a-t-il autant d'accidents à Attalens que cela motive le fait que l'on veuille introduire toutes ces limitations ? »

Cette remarque étant apportée, **M. le Président** soumet le procès-verbal du 13 décembre 2011 à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal est approuvé par 24 voix. Il y a 2 abstentions.

#### 4. Comptes 2010

#### 4.1. Présentation des comptes et du rapport de gestion

- M. le Président donne la parole à M. Michel Savoy, Syndic. Ce dernier procède à une description des comptes de l'exercice 2011 à l'aide de différents tableaux. Le bénéfice avant amortissements extraordinaires et attribution aux réserves s'élevait à Fr. 737'594.17 et, après amortissements extraordinaires et attribution aux réserves, à Fr. 7'171.10. Il souligne également que la dette par habitant en 2011 s'élève à Fr. 5'155.-. Elle est principalement liée aux investissements sur les nouveaux bâtiments scolaires. Il compare ce chiffre à celui de 2003, année de fin de construction du bâtiment scolaire les Roses (Fr. 4'927.-), et relève une certaine similitude.
- M. Guillaume Savoy demande ce que recouvrent les subventions accordées en page 6.
- M. le Syndic répond qu'il s'agit principalement des comptes 366 (aides du service social en grande partie).
- **M. Dominique Beaud** demande si le CC a fait des prévisions pour le futur concernant les recettes fiscales. Il constate en effet que depuis 5 ans les recettes n'augmentent pratiquement pas, alors que la population augmente. Il demande donc s'il faut s'attendre à une proposition d'augmentation des impôts.
- M. le Syndic répond que le CC ne devrait pas proposer une augmentation d'impôts. Au vu de la planification financière à 5 ans présentée le 13 décembre 2011, le CC devra être attentif en attendant de connaître les charges liées aux domaines de la santé, du social et des EMS. Le CC s'attend par contre à une augmentation des ressources impôts. La péréquation devrait également amener des ressources supplémentaires.
- M. le Syndic passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement 2011 par tête de chapitre.
- **M.** Laurent Menoud, au compte 35.365.00, demande pourquoi la participation d'Attalens pour le compte camps d'hiver a été prélevée sur la réserve camps.
- M. André Blunschi, Conseiller communal, répond que ce compte doit s'équilibrer.
- M. Menoud demande s'il s'agit d'une opération interne.

- M. José Diaz, caissier communal, précise qu'il a été décidé d'utiliser la réserve pour ne pas demander aux communes de contribuer à raison de Fr. 100.- par élève. Cette opération concerne 2011. Le budget 2012 prévoit une participation des communes.
- **M. Menoud**, au compte 62.314.01, demande s'il est possible d'avoir le détail du déneigement pour les propriétaires privés, car le tarif a augmenté de 50% l'année passée.
- **M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal, ne peut donner le détail de suite. Le CC s'était toutefois rendu compte après analyse que ce compte était déficitaire. Puisqu'il n'appartient pas au contribuable de payer pour le déneigement de privés et pour autofinancer ce service, il fallait alors augmenter le tarif de déneigement des privés.
- M. le Syndic propose que les chiffres soient présentés la prochaine fois à la commission financière.
- M. Guillaume Savoy demande à combien se montent les réserves de la commune et si elles ne sont pas trop importantes.
- M. le Syndic répond qu'au bilan les réserves s'élèvent à environ 5.5 millions. Elles sont dévolues à des comptes précis. Certaines réserves « dorment », mais, comme pour l'adduction d'eau, elles doivent servir à entretenir le réseau. Il faudra donc les utiliser un jour ou l'autre. Par contre, la question se pose pour la réserve épuration. Il conviendra donc de vérifier à futur si le règlement y relatif doit être modifié.
- M. Pierre-Alain Conus, au compte 79.300.00, constate que les jetons et frais de la commission d'aménagement se montent à plus de Fr. 6'000.-, alors que Fr. 2'500.- étaient prévus au budget. Il demande ce qui explique ce dépassement.
- **M. le Syndic** répond que la commission est très active et a eu beaucoup de travail durant l'année 2011, notamment : traiter le dossier du PAL et mettre en place les projets et la planification liée aux mesures de réduction de vitesse dans les quartiers.

Concernant les comptes d'investissement, **M. le Syndic** relève un total de Fr. 4'892'585.95 d'investissements nets. Il passe ensuite en revue la situation des investissements au 31.12.2011 en précisant quels investissements ont été bouclés.

Mme Denyse Karlen demande ce qui pourrait être entrepris pour les jeunes avec le fonds Martine Dewarrat.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas spécifiquement destiné aux jeunes. Une partie du legs a été placé en bons d'obligations auprès de la société coopérative et immobilière La Cité. Pour le reste, un règlement a été voté par le CG pour utiliser le rendement du fonds, mais à un moment où l'argent rapportait. M. le Syndic admet qu'il faut faire quelque chose avec ce fonds qui s'élève à Fr. 159'000 au bilan.

Aucune question ou remarque n'est faite sur la proposition de bouclement des comptes d'investissements énumérés par M. le Syndic. La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

#### 4.2. Rapport de la commission financière

M. le Président donne la parole à M. Menoud, Président de la Commission financière (ci-après CF).

Ce dernier informe le CG de la démarche suivie avec la fiduciaire et présente ensuite les commentaires et recommandations de la CF et de la fiduciaire :

- assurer un suivi des débiteurs douteux, qui ont augmenté de 13% par rapport aux comptes 2010, et adapter la provision en conséquence.
- Relever le très bon travail fait dans la gestion des actes de défaut de bien, par la récupération de Fr. 42'764.95.
- Remercier le CC pour la création de la provision 90.419.04 pour risque de taxation des personnes morales.
- Etudier si le plafond de Fr. 800.- concernant les dépôts à la déchetterie par les entreprises est adapté au volume effectif des déchets et de l'ajuster en conséquence.
- La CF réitère sa demande de l'année 2010 de procéder, dès les comptes 2012, à une imputation correcte des intérêts et de ne plus les surévaluer.
- Veiller à une estimation correcte des entrées d'impôts en prenant surtout en compte les recommandations de l'Etat.
- Suivre la situation de l'association Les Petits Lions dont les comptes n'étaient pas encore bouclés en mars, et aussi pour le suivi des prêts à court terme faits par la commune.

La CF relève également que les entrées d'impôts ne progressent pas autant que ce qui était prévu au budget. Du point de vue du résultat d'exploitation, la CF souligne que les amortissements extraordinaires sont principalement liés à la dissolution de la provision « haut contribuable » de Fr. 500'000.-. Finalement, la CF demande que les investissements s'étalant sur plusieurs années soient répartis en tranches annuelles pour un meilleur suivi du budget. M. Menoud conclut en remerciant M. le Syndic et M. Diaz, ainsi que l'ensemble du CC et du personnel communal, pour le travail effectué, et propose au Conseil général d'accepter les comptes et le bilan de la commune et du service social intercommunal de la Basse-Veveyse, ceci sur recommandation de la fiduciaire.

- **M. le Syndic** rassure le CG en précisant que le CC a déjà intégré la remarque relative aux intérêts dans le budget 2012 présenté en séance du CG le 13 décembre 2011 (imputation des intérêts spécifiques). Qui plus est, l'association *Les Petits Lions* a remboursé le prêt en janvier 2012, juste après le bouclement des comptes.
- M. le Président remercie la CF du travail effectué et clôt la discussion.

#### 4.3. Approbation des comptes 2011 et du rapport de gestion

M. le Président soumet les comptes et le rapport de gestion à l'approbation du Conseil général.

Au vote, ces derniers sont approuvés à l'unanimité des 26 membres présents.

#### 5. Election d'un-e scrutateur-trice

M. le Président donne lecture de la lettre du groupe PAI-UDC-R-L qui propose la candidature de M. Dick Perroud. Il n'y a pas d'autre candidature.

#### Résultat du vote :

Bulletins délivrés :26

Bulletins rentrés : 26

Bulletins valables:22

Majorité absolue: 12

Est élu par 22 voix, M. Dick Perroud. Il y a 4 blancs.

M. Perroud accepte son élection et remercie de la confiance témoignée.

## 6. <u>Modification et approbation du règlement concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu</u> et sur les appareils automatiques de distribution

- **M.** Robert Savoy, Vice-Syndic, informe le CG qu'il s'agit principalement d'une adaptation du règlement suite à la modification de l'article 86 LCo. Les articles suivants sont modifiés :
- Article 5 Nouveau : l'impôt doit être acquitté dans le terme fixé par le bordereau.
- Art. 6 al. 2 : le recours peut être fait auprès du tribunal cantonal et non plus auprès du tribunal administratif.
- Art. 7 : la fourchette de l'amende s'étend de Fr. 20 à Fr. 1'000, conformément à l'art. 86 LCo, en lieu et place de Fr. 50.- à Fr. 500.-
- Suppression de l'alinéa 2, car le Conseil communal n'a plus besoin de transmettre le dossier au Préfet en cas de recours. S'agissant d'une procédure pénale, cela va directement au juge de police.
- **M. Menoud**, à l'article 3, relève que Fr. 100 sont prévus pour les distributeurs de cigarettes. Il demande sur quelle base ce montant a été fixé.
- **M. Robert Savoy** répond que les montants n'ont pas été modifiés. Il ajoute que la loi sur les impôts communaux fixe un maximum de Fr. 200.- pour les appareils automatiques de distribution.

Mme Sarah Duflon relève que la commune veut faire preuve d'exemplarité dans la lutte contre le tabagisme.

**M.** Guillaume Savoy souligne que le jeu de fléchettes est taxé de la même manière qu'un distributeur de cigarettes. Ce demier ne pouvant être considéré comme un divertissement, il considère que ce n'est pas normal et qu'il ne serait pas trop grave pour les restaurateurs de monter cette taxe à Fr. 200.-

- M. Menoud fait la proposition d'augmenter cette taxe à Fr. 200.-
- M. Philippe Alibert relève que les Fr. 100.- supplémentaires vont constituer une charge pour les commerçants sans vraiment dissuader les consommateurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote la proposition du CC.

Au vote, la proposition du CC reçoit 12 voix pour, 9 contre. Il y a 5 abstentions.

Le CG passe donc au vote de la proposition de M. Menoud, soit une taxe à Fr. 200.- sur les distributeurs de cigarettes.

Au vote, la proposition recoit 13 voix pour, 9 contre. Il y a 4 abstentions.

Le CG passe alors au vote la proposition du CC selon le principe de la majorité relative.

Au vote, la proposition de modification du CC est approuvée par 16 voix. Il y a 9 voix contre et 1 abstention.

M. Menoud s'étonne de la démarche suivie pour prendre la décision en trois tours et relève un vice de forme, puisque les deux premières propositions n'ont pas obtenu de majorité absolue suite aux décisions prises par M. le Président.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président conclut que la modification du règlement concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution telle que proposée par le CC est approuvée.

#### 7. Rapport des commissions

#### Commission de l'aménagement

M. Gilbert Savoy informe le CG que la commission a traité principalement le dossier du plan directeur des circulations et des modérations de vitesse dans les quartiers. Elle a aussi travaillé à la modification du règlement concemant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

#### Commission déchets

- M. Peter Haechler énumère les réalisations 2011 :
- engagement d'un nouvel employé en renfort pour l'Édilité-Déchetterie et l'École.
- Nommé un nouveau responsable de la déchetterie en la personne de M. Claude MONNARD.
- Réalisation de cinq boxes pour les bennes de réception de tous les déchets compostables sur le site de la déchetterie.
- Nouvel horaire d'ouverture de la déchetterie, soit un horaire unique pour toute l'année et ouverture complémentaire le samedi après-midi.
- Information à la population par le biais de l'Attalens Information et de tous-ménages.
- Achats de chariots complémentaires pour la déchetterie.
- Mise en place d'une nouvelle benne à Tatroz.
- Suite de la rationalisation de la réception des ordures ménagères.

#### En cours de réalisation 2012 :

- Réparation de l'enrobé en diverses zones à l'intérieur de la déchetterie et mise en place d'un enrobé vers les boxes de la place pour la réception des déchets verts.
- Suite de la rationalisation des ordures ménagères, étape N° 2 à Tatroz.

#### Commission forestière

- M. Alibert présente le plan du sentier du Creux-Guillod qui sera prochainement mis à l'enquête.
- M. Menoud demande pourquoi des obstacles pour les chevaux sont prévus.
- M. Alibert répond que des pistes cavalières sont aménagées. Le but est d'éviter qu'ils ne dégradent les chemins pédestres.
- M. Grau relève qu'il avait été proposé au CG une visite des forêts pour expliquer la gestion de ces dernières.

Mme Lapierre répond que cela se fait en principe en automne.

M. Alibert ajoute que cela devrait être fait en même temps que l'inauguration du sentier du Creux Guillod.

#### Commission des routes, eaux et épuration

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que la commission s'est réunie à deux reprises cette année pour préaviser l'achat d'un nouveau véhicule pour l'édilité et discuter de l'amélioration du rond point de Tatroz. Elle a participé aux deux autres séances de la commission Valtraloc.

#### Commission des naturalisations

Mme Alexandra Savoy informe le CG que la commission a auditionné 2 familles. Son préavis positif a été suivi par le CC qui a décidé d'accorder le droit de cité communal aux familles Journet et Dos Santos Ferreira.

#### Commission de l'énergie

**Mme Isabelle Gabriel** informe le CG que la commission de l'énergie s'est réunie à 7 reprises. Elle a organisé le nettoyage du Tatrel, la journée nationale du pédibus et a assisté à la remise du label *Cité de l'énergie* à Berne. Elle a également participé à l'inauguration des nouveaux bâtiments scolaires et travaillé à l'élaboration du nouveau règlement sur les énergies renouvelables. Elle a enfin organisé les prochaines *Journées du soleil* qui auront lieu le 11 et 12 mai 2012.

- M. Menoud demande si un rapport de la commission Valtraloc est prévu.
- M. Pierre-Alain Perroud répond que cela se fera dans les informations du CC.
- M. Menoud estime que la commission devrait nommer un rapporteur et constate qu'il n'y a pas de jetons de présence pour cette commission dans les comptes.
- M. le Syndic répond qu'on ne met pas toujours une ligne dans le budget, mais que les jetons de présence sont inclus avec ceux de la commission des routes.

#### 8. Information du Conseil communal

M. le Président donne la parole à M. Roland Besse.

Ce dernier informe le CG que bien que les bâtiments scolaires (le Mouton et les Etoiles) soient déjà opérationnels, le décompte final des constructions n'a pas encore pu être validé. Les raisons sont les suivantes.

- Nous recevons encore des factures de la part des architectes.
- Des plaques de carrelage se décollaient dans les WC du Mouton en raison d'un défaut lors de la construction. Il a donc fallu réunir entreprises et architectes afin de déterminer la responsabilité de chacune des parties. Cette procédure s'est étendue sur plusieurs semaines et s'est finalement soldée par une entente entre toutes les parties, ceci à l'entière décharge de la Commune. Nous n'aurons donc aucune participation financière à assumer pour ce problème et les travaux seront effectués durant les périodes de vacances scolaires. Entre temps, les lieux ont été sécurisés.

Finalement, tant que tous les travaux dans les WC du Mouton ne seront pas terminés, le CC n'acceptera aucun décompte final.

- M. Besse ajoute que le CC a rencontré un problème avec une entreprise qui n'a pas voulu accorder les escomptes prévus de 2%, car le bureau de direction des travaux mandaté par les architectes à mis beaucoup de temps pour contrôler les métrés. Le délai de paiement des factures a ainsi été dépassé, bien que la commune ait toujours payé ces dernières très rapidement. Le CC négocie actuellement avec les architectes, afin que ces escomptes soient toujours dus à la commune.
- M. le Président demande si les bâtiments sont taxés et assurés par l'ECAB.
- M. le Syndic répond que le CC attendait le décompte final, mais que cela sera fait.
- M. Georges Emonet précise qu'il faut demander une taxation provisoire à l'ECAB.
- M. le Président donne la parole à M. le Syndic.

Ce dernier informe le CG que le CC a engagé M. Nathan Vauthey en tant qu'apprenti employé de commerce à partir du mois d'août 2012.

Le CC a également rencontré M. le Préfet concernant le dossier des fusions de communes en date du 20 mars 2012. Au préalable un questionnaire a dû être rempli par la commune en vue de cette discussion. Dès que le Préfet aura rencontré tous les CC, il exposera sa vision aux communes fin juin. Il s'agira ensuite de voir si des discussions avec d'autres communes devront être entreprises.

- M. le Syndic informe également le CG que le CC et l'administration proposeront pour début juin aux CG et aux personnes intéressées des séances d'information sur le fonctionnement de la commune (organes, tâches, compétences, finances et aménagement du territoire). Une inscription sera prochainement envoyée. Les dates seront les suivantes : 5 juin, 13 juin et le 19 juin à 19h30. Toutes les informations nécessaires seront disponibles sur le site internet.
- M. le Président donne ensuite la parole à M. Pierre-Alain Perroud.

Ce dernier informe le CG de l'état des lieux du projet Valtraloc. La commission fonctionne comme une commission de bâtisse et n'est donc pas une commission permanente du CC. Un cahier des charges a été établi par le service des ponts et chaussées (SPC) pour la soumission des ingénieurs spécialisés. Le Conseil d'Etat a décidé de mandater le bureau SEGC à Fribourg, qui collaborera avec un bureau de Sierre. M. Perroud décrit ensuite le planning estimatif du projet.

- M. Menoud s'étonne que la commission n'a pas été informée du contenu du cahier des charges et pourquoi elle n'a pas été impliquée.
- M. Pierre-Alain Perroud répond que le cahier des charges a été soumis au CC par le SPC et qu'il a fallu se déterminer en une semaine. M. Perroud reconnait que ce document aurait pu être présenté à la commission, mais qu'il s'agit document « standard » pour le SPC.
- M. Dominique Beaud relève que le CG n'a encore rien voté pour les futures réalisations.
- M. Pierre-Alain Perroud est conscient que si le CG refuse les budgets, alors rien ne se fera. Il rappelle qu'il s'agit d'un planning estimatif du projet.
- M. Guillaume Savoy demande combien de fois la commission s'est réunie et qui en fait partie.
- M. Pierre-Alain Perroud répond que les membres de la commission des routes et de l'aménagement en font partie, avec un membre de la commission de l'énergie (Mme Lapierre) et un membre de la CF (M. Georges Emonet). La commission s'est réunie deux fois pour analyser l'avant-projet et discuter du devis estimatif qui avait été transmis par le SPC.
- M. Georges Emonet relève que le devis a été présenté au CG en décembre.
- M. le Président donne ensuite la parole à Mme Luciane Lapierre, Conseillère communale.

Cette dernière présente au CG un historique relatif à la problématique des transports dans la région, ceci en lien avec le projet RER Sud. Début 2012, le CC a envoyé un rapport de 25 pages sur les transports publics à Attalens au service de la mobilité, au directeur des TPF et des VMCV. Suite à ce rapport, le directeur des VMCV et le CC se sont rencontrés. Les VMCV sont prestataires de services et reçoivent les ordres du mandataire, soit le Conseil d'Etat du Canton de Fribourg. Le CC a demandé aux VMCV la possibilité que des cartes prépayées soient vendues à Attalens, puisqu'il n'y a pas de distributeur aux arrêts. Mme Lapierre relève donc que l'on peut être entendu et qu'il faut transmettre les demandes. Elle explique ensuite comment les transports sont gérés dans le canton de Fribourg. Au niveau communal, les intérêts sont regroupés au niveau de la commission transports au sein de la Région Glâne Veveyse. **Mme Lapierre** explique ensuite le projet RER Sud qui découle de la décision fédérale sur l'horaire Romandie 2013. La nouvelle situation demandait donc de faire des sacrifices en supprimant des arrêts, dont celui de Tatroz, mais en permettant un train à la demi-heure. **Mme Lapierre** donne finalement la position que le CC a transmise lors de la procédure de consultation RER Sud en acceptant la suppression de l'arrêt de Tatroz tout en exigeant des aménagements à l'arrêt de Remaufens.

**Mme Lapierre** présente ensuite une statistique sur les cartes journalières. Elle précise que le tarif n'a pas augmenté, malgré l'augmentation importante imposée par les CFF.

M. le Président donne la parole à M. Blunschi.

Ce dernier informe le CG que la buvette du FC va être raccordée au gaz, puisque les travaux sur la place de la Condémine ont débuté et que l'installation au mazout devait être mise aux normes d'ici 2016.

M. Blunschi ajoute que la nouvelle loi scolaire qui devrait être mis en œuvre pour 2013 stipule que les cercles scolaires devront à l'avenir comporter en permanence entre 7 et 10 classes et représenter tous les degrés, soit de la 1ère EE à la 6ème primaire. Forts de ces informations, les enseignants de Remaufens, inquiets quant à l'avenir de leur cercle scolaire, car ils n'ont pas les effectifs demandés, ont contacté leur commission scolaire et l'inspecteur pour leur fait part de leurs inquiétudes. Suites à des contacts informels, une présentation de cette situation a été organisée le 16 février 2012 à Remaufens devant les 4 communes de la Basse-Veveyse. Lors de cette présentation, il a été évoqué la problématique de la taille et des contraintes des futurs cercles scolaires, ainsi que la difficulté d'enseigner dans des classes à deux niveaux suite à l'arrivée du nouveau PER (plan d'étude romand), notamment lorsque les degrés recoupent deux cycles scolaires. Le premier cycle scolaire est composé des élèves de 1 et 2P, le 2<sup>ème</sup> des 3 et 4P et le 3<sup>ème</sup> des 5 et 6P. A noter que cela fait à peine deux ans que notre cercle scolaire ne connait plus ce problème, mais que nous ne sommes pas à l'abri de devoir ouvrir des classes à 2 niveaux selon la répartition d'âges de nos élèves. Les communes devront se rencontrer pour trouver ensemble une solution à ces nouvelles exigences de la loi scolaire. Il y a toute une série de conditions et questions auxquelles nous devrons pouvoir répondre tant au niveau du futur projet de fusion présenté par le Préfet, qu'au niveau des infrastructures scolaires, locaux, parc informatique, accueils extrascolaires et transports. M. Blunschi conclut qu'à ce jour une collaboration pédagogique entre les enseignants d'Attalens et de Remaufens est déjà en place. Cette collaboration a été organisée par la DICS, notamment pour faire face à la demande de la fonction du responsable d'établissement.

#### 9. Divers

- M. Alibert demande s'il est possible d'ouvrir la déchetterie aux entreprises le jeudi, lorsque le vendredi est férié.
- M. Robert Savoy en prend note.

Comme c'était le cas ces demières années pour les gros chantiers, **M. Jean-François Tornare** demande s'il est possible que les membres de la commission des routes, eaux et épuration prennent part aux séances de chantier.

- M. Pierre-Alain Perroud en prend note pour les gros travaux.
- M. le Syndic remercie au nom du CC le Président du CG pour la bonne collaboration et souhaite bon vent à Mme Karlen pour la prochaine année de présidence. Il profite de l'occasion pour remercier le CG de la confiance accordée en ayant accepté les comptes. Il admet qu'il n'est pas facile, en début de législature de remettre l'ouvrage sur le métier et de dynamiser les commissions. Il relève toutefois le dynamisme dont elles ont fait preuve. Il cite par exemple la commission de l'aménagement et celle de l'énergie, notamment par rapport à la problématique des transports. Ayant eu connaissance des critiques adressées sur cette thématique, il encourage plutôt les membres du CG à transmettre leurs commentaires de façon constructive et invite tous ceux qui souhaitent plus s'impliquer à le faire savoir.
- M. le Président exprime sa satisfaction dans la fonction qu'il a dû assumer et remercie tous ceux qui œuvrent pour le bien de la commune.

Mme Denise Karlen remercie M. le Président pour le travail qu'il a accompli durant son mandat et de sa disponibilité pour la commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. **Il est 22h20**.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini

Le Président

**Reynald Emonet**